

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 06 avril à 20h45 le Conseil Municipal de la Commune de Forges-les-Bains, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LESPERT CHABRIER, Maire.

**Présents** : M. VYNCKE, Mme CHABRIER, M. AUDONNEAU, Mme LANGLET ODIENNE, Mme GAMBART, Mme MARTIN, Mme RENAULT, M. LALLEMENT, Mme HUZÉ, M. LEMERAY, Mme ANSART, M. AMBROISE, M. ROUFFIGNAC, M. SELLIER, Mme AUBERT, Mme PAULIN, Mme DESMEDT, M. CARLOTTI.

**Absents** : M. TERRIS (pouvoir donné à M. LALLEMENT), M. ROBERT (pouvoir donné à M. VYNCKE), M. DESSAUX (pouvoir donné à M. AUDONNEAU), Mme BONNET (pouvoir donné à Mme DESMEDT), Mme BULLIOT, M. NIEUWJAERT (pouvoir donné à M. ROUFFIGNAC), Mme PASTUREL (pouvoir donné à Mme LANGLET ODIENNE), M. TESSON (pouvoir donné à M. CARLOTTI).

Madame LESPERT CHABRIER ouvre la séance à 20h50.

**Secrétaire de séance** : Madame HUZÉ.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

☞ Décision 07 – 2017 en date du 20 février 2017 fixant les tarifs de la sortie à Noyers sur Serein le jeudi 1er juin 2017 en faveur des personnes âgées, comme suit :

Pour les personnes âgées de 64 ans et plus résidant à Forges-les-Bains : 25 euros.

Pour les couples (une personne âgée de 64 ans et plus et une personne âgée de moins de 64 ans) résidant à Forges-Les-Bains : 75 euros.

Pour les élus accompagnateurs : gratuit.

La constitution d'âge s'apprécie de la façon suivante : 64<sup>ème</sup> anniversaire dans le courant de l'année 2017.

☞ Décision 08 – 2017 en date du 27 février 2017 acceptant, au vu de la consultation menée pour un marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, sur une durée de 4 ans, pour la fourniture de produits d'entretien courants et petits matériels pour les besoins de la Commune, l'offre de la Société DAUGERON & fils – 12 route de Montigny – Lieudit « La Trentaine » - CS 10089 La Genevraye – 77816 Moret Sur Loing au vu des critères de la consultation .

☞ Décision 09 – 2017 en date du 17 mars 2017 acceptant la convention proposée par le Centre de Gestion ( C.I.G.) – 15 rue Boileau – BP 855 – 78008 Versailles cedex relative à la mise à disposition régulière d'un agent pour une mission de conseil en urbanisme et d'instruction des autorisations d'occupation des sols pour les besoins de la Commune de Forges-les-Bains, pour un montant de 49,00 € par heure de travail et pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2017

Plusieurs conseillers signalent ne pas avoir reçu ce compte rendu.

L'approbation est donc reportée au prochain conseil.

## CHARTRE DE MOBILISATION ET DE COORDINATION DANS LE CADRE DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LES CONSTRUCTIONS ILLEGALES

Madame LANGLET ODIENNE explique qu'en raison de l'importance croissante du phénomène des constructions illégales, tous les acteurs concernés ont élaboré une charte en vue de coordonner les efforts.

Cela concerne les services de l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, les collectivités locales, le monde agricole par le biais de ses instances de représentation, etc.

La Commune peut adhérer à cette charte ; c'est ce qui est proposé au conseil.

Madame PAULIN demande ce qu'il en est de la problématique du relogement en cas de destruction des constructions illégales ?

Madame LANGLET ODIENNE répond que c'est prévu dans la charte, c'est la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui étudie alors les possibilités de relogement.

Madame LESPERS CHABRIER ajoute que l'objectif premier de cette charte est la synergie car les procédures sont longues et ne doivent souffrir d'aucun défaut.

Monsieur AMBROISE demande s'il y a beaucoup de cas sur Forges ?

Madame LANGLET ODIENNE répond quelques-uns dont la plupart sont en discussion avec les personnes concernées.

Monsieur CARLOTTI ne comprend pas la finalité de cette charte, charte qui revient à s'obliger à faire ce que la loi impose par ailleurs.

Madame LESPERS CHABRIER répond que c'est avant tout une question de volonté et d'engagement. Si tous les acteurs s'engagent, cela ne peut être que mieux.

Madame ANSART demande si les caravanes sont également concernées.

Madame LANGLET ODIENNE répond que oui si elles servent de lieu d'habitat.

Madame MARTIN demande si d'autres communes ont adhéré ?

Madame LANGLET ODIENNE répond que oui dans la mesure où les communes sont les premières concernées par ce phénomène.

➤ *Le conseil par 23 voix, 3 abstentions décide d'adhérer à cette charte.*

## **DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'ACCUEIL PARENTS ENFANTS**

Madame LESPERS CHABRIER rappelle que le pôle social qui héberge notamment l'accueil parents enfants est trop petit par rapport au nombre de familles, de Forges et des communes environnantes, qui fréquentent ce service.

Des discussions ont été engagées avec la Communauté de Communes du Pays de Limours (C.C.P.L.) et celle-ci a fait connaître son accord pour prendre en charge financièrement l'agrandissement du bâtiment ainsi que le fonctionnement de ce service à partir de la rentrée de septembre.

Madame GAMBART poursuit en présentant le projet qui consiste en un agrandissement vers le sud pour une surface nouvelle d'une quarantaine de mètres carrés. Une terrasse jouxtera cette partie nouvelle ce qui permettra d'en faire profiter les enfants par beau temps. Le tout sera facilement accessible depuis l'esplanade de la maison de santé.

Madame HUZÉ demande si le personnel en place va être maintenu ?

Madame LESPERS CHABRIER répond que oui. Il s'agit de deux contractuelles actuellement payées par Forges. La Communauté s'est engagée à les reprendre.

Madame PAULIN demande s'il s'agit de professionnelles ?

Madame LESPERS CHABRIER répond que c'est le cas puisque l'une a un diplôme d'auxiliaire de puériculture et l'autre a un BAF formation d'accueillante.

Madame PAULIN demande quelle commission de la C.C.P.L. a géré ce dossier ?

Madame LESPERS CHABRIER répond que c'est la commission petite enfance. Les discussions préparatoires avec la Caisse des Allocations Familiales (C.A.F.) qui va financer le futur fonctionnement ont été longues, mais les choses se débloquent et le dossier de demande d'agrément par la Communauté est en cours de montage. Le financement CAF relèvera de la Prestation de Service.

Madame PAULIN demande s'il y aura une ventilation des frais de fonctionnement des locaux ?

Madame LESPERS CHABRIER répond que oui, que la Communauté prendra en charge les coûts de fonctionnement du bâtiment agrandi au prorata du temps de fonctionnement de l'accueil parents enfants.

➤ *Le conseil par 26 voix approuve le projet d'agrandissement de l'accueil parents enfants, autorise le dépôt d'une demande de permis de construire sur cette base.*

## **TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES**

Un arrêté préfectoral fixe le nombre de jurés nécessaires à l'échelle du département (979 jurés) ainsi que la ventilation commune par commune.

Pour Forges, le nombre est de trois jurés en nombre triple, soit neuf en tout puisqu'il s'agit d'un pré-tirage au niveau de chaque conseil municipal. Une commission départementale procèdera par la suite à la sélection définitive.

Le tirage se fait à partir de la liste électorale générale qui comporte 320 pages, selon les modalités suivantes :

- Tirage au sort du numéro de la dizaine de 00 à 32
- Tirage au sort du numéro de page dans la dizaine de 0 à 9
- Tirage du numéro de ligne dans la page de 1 à 9

Les conditions d'âge sont les suivantes pour cette année : pas de personne née après le 31 décembre 1995.

Il faut en tout 9 tirages valides.

Les résultats du tirage au sort sont les suivants :

1)	03 5 5	Monsieur Loan BOUSSETON	Condition d'âge remplie
2)	02 9 10	Madame Maryse BON	Condition d'âge remplie
3)	12 8 5	Madame Mélanie HAJDINAGA	Condition d'âge remplie
4)	03 5 10	Monsieur Arnaud BOUYGE	Condition d'âge remplie
5)	21 3 6	Monsieur Thomas PETRUZELLA	Condition d'âge remplie
6)	05 6 5	Monsieur Alexandre CHOL	Condition d'âge remplie
7)	11 9 2	Madame Catherine GIRAUDEAU	Condition d'âge remplie
8)	20 1 4	Monsieur Corentin OGER	Condition d'âge remplie
9)	00 3 7	Monsieur Agostinho ALVES	Condition d'âge remplie

### **AUTORISATION POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT DE 600 000 €**

Monsieur AUDONNEAU présente la meilleure des propositions reçues à savoir, celle de la Caisse d'Epargne Ile-de-France.

Les caractéristiques principales de cette proposition sont :

Capital emprunté	:	600 000 €
Durée	:	15 ans
Echéances	:	trimestrielles
Taux	:	fixe de 1,46 %
Amortissement	:	constant
Frais de dossier	:	300 €
Montant global des intérêts	:	66 795 €

Madame ANSART demande à quoi va servir cet emprunt ?

Monsieur AUDONNEAU répond que les grosses factures pour la construction de la maison des associations vont arriver et qu'il va falloir les honorer. Il n'est plus possible d'attendre plus longtemps car la seule trésorerie de la Commune ne le permettra plus sur 2017, mais c'était prévu dès le départ.

➤ *Le conseil par 23 voix, 3 abstentions accepte la proposition décrite ci-dessus, autorise madame la Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant.*

### **DECISION DE PRINCIPE EN VUE D'ADHERER AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL (SIVOA)**

Madame LESPERT CHABRIER rappelle que la procédure pour la délégation de l'assainissement communal est en cours et que malgré un allègement du cahier des charges, la baisse de tarifs attendue n'est pas vraiment au rendez-vous. Mais une alternative est envisageable dans la mesure où la Commune pourrait peut-être adhérer au syndicat. Bien sûr tout ceci demande à être étudié sur le plan des prestations que pourrait apporter le syndicat, mais également les conditions d'adhésion notamment financières.

Pour se donner cette visibilité, il est nécessaire de solliciter le syndicat pour que cette étude soit menée tout en continuant la procédure de Délégation de Service Public (D.S.P.) par ailleurs.

Monsieur CARLOTTI demande pourquoi il s'agit du SIVOA et non du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Limours (S.I.A.L.) ?

Madame LESPERT CHABRIER répond que le S.I.A.L. s'occupe exclusivement du collecteur intercommunal qui traverse Forges, pas du reste.

Le SIVOA est une structure importante composée de 94 agents et qui s'occupe déjà de l'assainissement des communes de Fontenay, Janvry et Courson.

Madame LESPERT CHABRIER annonce qu'il ne s'agit que d'une décision préparatoire et que ce dossier reviendra devant le conseil pour la prise de décision définitive.

➤ *Le conseil par 26 voix décide de solliciter le SIVOA en vue d'étudier les conditions de la future possible adhésion de Forges.*

Madame LESPERT CHABRIER explique qu'il n'y avait pas d'obligation de passer ce point devant le conseil, mais qu'elle a tenu à le faire dans un souci de transparence.

Madame LESPERT CHABRIER rappelle que dans le cadre de la reconversion du Centre d'Accueil et d'Orientation, la municipalité souhaite mettre en œuvre une démarche d'association des forgeois à la réflexion qui va avoir lieu dans les prochains mois.

Pour ce faire, la municipalité a pris contact avec la société Coop-cité qui peut apporter son expertise en la matière.

Après avoir pris connaissance du contexte et de l'objectif poursuivi, Coop-cité a formulé une proposition de mission chiffrée et proposé une convention de prestations en correspondance avec cette proposition.

Le module de base est d'un montant de 5 243 € HT et il y a deux options possibles d'un montant de 2 674 € HT et 3 050 € HT.

Le calendrier prévisionnel des opérations est le suivant :

- 1) réalisation de l'enquête en mai et juin,
- 2) analyse des retours,
- 3) mise en place du conseil participatif fin juin sinon début septembre, conseil qui sera chargé d'étudier les différentes idées issues de l'enquête.

Madame LESPERT CHABRIER demande s'il y a des questions ?

Monsieur ROUFFIGNAC demande s'il y a d'autres propositions chiffrées ?

Madame LESPERT CHABRIER répond que non.

Madame PAULIN demande si c'est parce qu'on n'a pas trouvé ?

Madame LESPERT CHABRIER répond qu'il y a déjà eu des échanges avec Coop-cité il y a environ dix-huit mois au sujet d'une formation pour adultes et que le contact avait été très positif, ce qui a amené la municipalité à recontacter cet organisme.

Madame PAULIN demande s'il ne serait pas possible de trouver des compétences dans Forges ?

Madame LESPERT CHABRIER répond que ce genre de prestations nécessite des compétences et des moyens, ce que cette structure possède.

Madame PAULIN demande si le conseil sera ouvert aux forgeois ?

Madame RENAULT répond que oui dans le principe, mais le mode de désignation reste à définir.

Madame LESPERT CHABRIER ajoute que pour l'enquête, l'élaboration des questions sera ouverte.

Madame PAULIN demande si ce sera un fonctionnement proche de celui du conseil municipal ?

Madame LESPERT CHABRIER répond que c'est envisageable.

Madame MARTIN demande des précisions sur les deux options possibles ?

Madame RENAULT répond que l'option 1 n'est pas indispensable, le bon niveau de prestations correspond à l'offre de base plus l'option 2.

Madame MARTIN demande s'il ne pourrait pas être fait appel à une personne de la mairie, par exemple Julien ?

Madame RENAULT répond qu'il a un emploi du temps déjà très chargé, ce n'est donc pas possible. Par contre, il pourrait être fait appel à des stagiaires universitaires.

Madame LESPERT CHABRIER ajoute qu'une discussion a été ouverte avec la Fondation de France pour obtenir une aide de leur part notamment financière.

Madame DESMEDT demande si ce cabinet a des références ?

Madame RENAULT répond qu'il est intervenu sur la ville de Nantes ainsi que sur une autre commune située dans l'est dont elle n'a plus le nom en tête. Mais pour ce type de sujet, il n'y a pas de recette toute faite, il faut du sur mesure.

Madame ANSART pense que tout cela ne devrait rien coûter à la Commune.

Pour Madame PAULIN, le point de blocage c'est le coût. On pourrait gérer en interne comme c'est le cas sur d'autres dossiers (E.C.T., le projet de restaurant).

Monsieur AMBROISE pense qu'il n'est pas possible de tenir un calendrier aussi serré sans une expertise et des moyens extérieurs.

Monsieur LALLEMENT ajoute que cet apport extérieur va faciliter la prise de décision, dans la mesure où cet organisme sera neutre par rapport au sujet traité.

Madame LESPERT CHABRIER demande s'il y a d'autres questions ?

Madame LESPERT CHABRIER propose de passer au vote.

➤ *Le conseil par 21 voix pour, 3 abstentions et 2 contre approuve la convention avec Coop-cité. Autorise Madame la Maire ou son représentant à la signer.*

# BUDGET D'ASSAINISSEMENT

## Compte administratif 2016

Monsieur AUDONNEAU présente ce compte qui se décline comme suit :

### Section de fonctionnement :

#### Dépenses

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BUDGET 2016	réalisations
011	Charges à caractère général	10 765,00	9 680,28
Total des dépenses de gestion courante		10 765,00	9 680,28
66	Charges financières	4 176,00	4 175,90
67	Charges exceptionnelles	15 657,00	15 656,44
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>30 598,00</b>	<b>29 512,62</b>
023	Virement à la section d'investissement	109 266,92	-
042	Opérations d'ordre entre sections	41 842,71	41 842,71
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>151 109,63</b>	<b>41 842,71</b>
<b>TOTAL</b>		<b>181 707,63</b>	<b>71 355,33</b>

<b>D 002 RÉSULTAT REPORTÉ 2015</b>	-
------------------------------------	---

<b>TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION CUMULÉES</b>	<b>71 355,33</b>
---	------------------

#### Recettes

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BUDGET 2016	réalisations
70	Ventes de produits, prestations de service	86 279,00	86 279,73
74	Subventions d'exploitation	1 100,00	1 092,41
Total des recettes de gestion courante		87 379,00	87 372,14
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>87 379,00</b>	<b>87 372,14</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	566,00	566,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>566,00</b>	<b>566,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>87 945,00</b>	<b>87 938,14</b>

<b>R 002 RÉSULTAT REPORTÉ 2015</b>	<b>93 762,63</b>
------------------------------------	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULÉES</b>	<b>181 700,77</b>
---	-------------------

**Section d'investissement :**  
**Dépenses**

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BUDGET 2016	réalisations	restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	-	-
21	Immobilisations corporelles	195 108,22	49 246,21	61 568,00
23	Immobilisations en cours	-	-	-
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>245 108,22</b>	<b>49 246,21</b>	<b>61 568,00</b>
16	Remboursements d'emprunts	13 611,00	13 609,85	-
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>258 719,22</b>	<b>62 856,06</b>	<b>61 568,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	566,00	566,00	-
041	Opérations patrimoniales	39 631,00	39 630,65	-
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>40 197,00</b>	<b>40 196,65</b>	-
<b>TOTAL</b>		<b>298 916,22</b>	<b>103 052,71</b>	<b>61 568,00</b>
<b>D 001 RÉSULTAT REPORTÉ 2015</b>			-	
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>			<b>103 052,71</b>	

**Recettes**

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BUDGET 2016	réalisations	restes à réaliser
16	emprunts et dettes assimilées	-	-	-
<b>Total des recettes d'équipement</b>		-	-	-
10	Dotations, fonds divers, réserve (hors 1068)	-	-	-
1068	Dotations, fonds divers, réserve	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	39 631,00	39 630,65	-
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>39 631,00</b>	<b>39 630,65</b>	-
021	Virement de la section de fonctionnement	109 266,92	-	-
040	Opérations d'ordre entre sections	41 842,71	41 842,71	-
041	Opérations patrimoniales	39 631,00	39 630,65	-
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>190 740,63</b>	<b>81 473,36</b>	-
<b>TOTAL</b>		<b>230 371,63</b>	<b>121 104,01</b>	-
<b>R 001 RÉSULTAT REPORTÉ 2015</b>			<b>68 544,59</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>			<b>189 648,60</b>	

Madame LESPERT CHABRIER sort de la salle et laisse la présidence à Monsieur AUDONNEAU.

➤ *Le compte administratif 2016 dont les résultats sont les suivants :*

Section d'exploitation	
Recettes	181 700,77
Dépenses	71 355,33
<b>Excédent 110 345,44 euros</b>	

Section d'investissement	
Recettes	189 648,60
Dépenses	103 052,71
<b>Excédent 86 595,89 euros</b>	

Reste à réaliser	
Recettes	0
Dépenses	61 558,00
<b>Déficit 61 558,00 euros</b>	

*est approuvé par 25 voix.*

**Compte de gestion 2016**

➤ *Le compte de gestion 2016 établi par le percepteur et identique dans ses résultats au compte administratif 2016 est approuvé par 26 voix.*

**Budget prévisionnel 2017**

Monsieur AUDONNEAU présente ce budget :

**Section de fonctionnement :**

**Dépenses**

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BUDGET 2016	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	10 765,00	20 734,00
65	autres charges de gestion courante	-	67 500,00
Total des dépenses de gestion courante		10 765,00	88 234,00
66	Charges financières	4 176,00	3 317,38
67	Charges exceptionnelles	15 657,00	-
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>30 598,00</b>	<b>91 551,38</b>
023	Virement à la section d'investissement	109 266,92	134 396,14
042	Opérations d'ordre entre sections	41 842,71	42 663,48
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>151 109,63</b>	<b>177 059,62</b>
<b>TOTAL</b>		<b>181 707,63</b>	<b>268 611,00</b>
<b>D 002 RÉSULTAT REPORTÉ</b>			<b>-</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION CUMULÉES</b>			<b>268 611,00</b>

**Recettes**

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BUDGET 2016	Propositions du Maire
70	Ventes de produits, prestations de service	86 279,00	156 600,00
74	Subventions d'exploitation	1 100,00	1 099,56
Total des recettes de gestion courante		87 379,00	157 699,56
77	Produits exceptionnels	-	-
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>87 379,00</b>	<b>157 699,56</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	566,00	566,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>566,00</b>	<b>566,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>87 945,00</b>	<b>158 265,56</b>
<b>R 002 RÉSULTAT REPORTÉ</b>			<b>110 345,44</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULÉES</b>			<b>268 611,00</b>

**Section d'investissement :**  
**Dépenses**

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BUDGET 2016	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles	Total (RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	-	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	195 108,22	61 568,00	170 878,58	232 446,58
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>245 108,22</b>	<b>61 568,00</b>	<b>220 878,58</b>	<b>282 446,58</b>
16	Remboursements d'emprunts	13 611,00	-	13 765,42	13 765,42
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>258 719,22</b>	<b>61 568,00</b>	<b>234 644,00</b>	<b>296 212,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	566,00	-	566,00	566,00
041	Opérations patrimoniales	39 631,00	-	8 207,00	8 207,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>40 197,00</b>	<b>-</b>	<b>8 773,00</b>	<b>8 773,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>298 916,22</b>	<b>61 568,00</b>	<b>243 417,00</b>	<b>304 985,00</b>

<b>D 001 RÉSULTAT REPORTÉ</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>304 985,00</b>

**Recettes**

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BUDGET 2016	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles	Total (RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	-	-	24 915,49	24 915,49
16	emprunts	-	-	-	-
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24 915,49</b>	<b>24 915,49</b>
10	Dotations, fonds divers, réserve (hors 1068)	-	-	-	-
1068	Dotations, fonds divers, réserve	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	39 631,00	-	8 207,00	8 207,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>39 631,00</b>	<b>-</b>	<b>33 122,49</b>	<b>33 122,49</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	109 266,92	-	134 396,14	134 396,14
040	Opérations d'ordre entre sections	41 842,71	-	42 663,48	42 663,48
041	Opérations patrimoniales	39 631,00	-	8 207,00	8 207,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>190 740,63</b>	<b>-</b>	<b>185 266,62</b>	<b>185 266,62</b>
<b>TOTAL</b>		<b>230 371,63</b>	<b>-</b>	<b>218 389,11</b>	<b>218 389,11</b>

<b>R 001 RÉSULTAT REPORTÉ</b>	<b>86 595,89</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>304 985,00</b>

➤ Le conseil par 26 voix approuve le budget prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

**BUDGET COMMUNAL**

En préambule, Monsieur AUDONNEAU explique qu'il a attendu le plus tard possible l'arrivée des informations budgétaires nécessaires à la préparation du budget. Si l'état 1259 relatif aux bases fiscales est bien arrivé, ce n'est pas le cas de toutes les dotations.

**Compte administratif 2016**

Monsieur AUDONNEAU présente ce compte.



## Section de fonctionnement :

### Dépenses

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	1 136 670,00	935 869,21
012	Charges de personnel	1 907 300,00	1 846 714,99
014	Atténuation de produits	63 627,00	63 627,00
65	Autres charges de gestion courante	231 322,00	203 080,75
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 338 919,00</b>	<b>3 049 291,95</b>
66	Charges financières	111 560,00	111 553,98
67	Charges exceptionnelles	16 900,00	16 900,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 467 379,00</b>	<b>3 177 745,93</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>472 035,00</i>	<i>0,00</i>
042	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>168 706,00</i>	<i>168 705,03</i>
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>640 741,00</b>	<b>168 705,03</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 108 120,00</b>	<b>3 346 450,96</b>

<b>D 002 RÉSULTAT REPORTÉ 2015</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>	<b>3 346 450,96</b>
--	---------------------

### Recettes

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations
70	Produits des services	336 730,00	354 335,92
73	Impôts et taxes	2 534 352,00	2 503 484,35
74	Dotations et participations	601 493,00	619 301,94
75	Autres produits de gestion courante	29 620,00	31 282,87
013	Atténuation de charges	32 000,32	33 531,21
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 534 195,32</b>	<b>3 541 936,29</b>
76	Produits financiers	0,00	1,51
77	Produits exceptionnels	65 900,00	71 414,86
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 600 095,32</b>	<b>3 613 352,66</b>
042	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>55 150,00</i>	<i>27 993,61</i>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>55 150,00</b>	<b>27 993,61</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 655 245,32</b>	<b>3 641 346,27</b>

<b>R 002 RÉSULTAT REPORTÉ 2015</b>	<b>452 874,68</b>
------------------------------------	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>	<b>4 094 220,95</b>
--	---------------------

### Commentaires, questions :

Madame PAULIN demande à quoi correspond la somme de 3 346 450 € dans la section de fonctionnement ? Monsieur AUDONNEAU répond qu'il s'agit du global des réalisations en dépenses qui regroupe les opérations réelles mais également les opérations d'ordre telles que la dotation aux amortissements (168 705 €).

Monsieur CARLOTTI constate une baisse du solde d'exécution d'environ 200 K € par rapport à 2015.

Monsieur AUDONNEAU répond que cette baisse illustre bien la tension grandissante sur le budget communal.

**Section d'investissement :****Dépenses**

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00	11 245,57	27 133,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	883 354,00	659 439,09	162 948,00
23	Immobilisations en cours	427 190,00	215 948,59	211 241,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 350 544,00</b>	<b>886 633,25</b>	<b>401 322,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 195,00	1 569,00	0,00
16	Remboursements d'emprunts	411 770,20	299 172,33	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 764 509,20</b>	<b>1 187 374,58</b>	<b>401 322,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	55 150,00	27 993,61	0,00
041	Opérations patrimoniales	16 146,00	16 146,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>71 296,00</b>	<b>44 139,61</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 835 805,20</b>	<b>1 231 514,19</b>	<b>401 322,00</b>

<b>D 001 RÉSULTAT REPORTÉ 2015</b>	<b>203 503,80</b>
------------------------------------	-------------------

<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>1 435 017,99</b>
---	---------------------

**Recettes**

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	516 415,00	190 013,34	236 301,00
16	Emprunts	300 000,00	0,00	300 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>816 415,00</b>	<b>190 013,34</b>	<b>536 301,00</b>
10	Dotations, fonds divers, réserve (hors 1068)	240 300,20	301 288,70	0,00
1068	Dotations, fonds divers, réserve	318 199,80	318 199,80	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	7 507,00	0,00	7 507,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 382 422,00</b>	<b>809 501,84</b>	<b>543 808,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	472 035,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	168 706,00	168 705,03	0,00
041	Opérations patrimoniales	16 146,00	16 146,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>656 887,00</b>	<b>184 851,03</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 039 309,00</b>	<b>994 352,87</b>	<b>543 808,00</b>

<b>R 001 RÉSULTAT REPORTÉ 2015</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>994 352,87</b>
---	-------------------

Madame LESPERT CHABRIER sort de la salle et laisse la présidence à Monsieur AUDONNEAU.

➤ *Le compte administratif 2016 dont les résultats sont les suivants :*

Section de fonctionnement	
Recettes	4 094 220,95
Dépenses	3 346 450,96
<b>Excédent 747 769,99 euros</b>	

Section d'investissement	
Recettes	994 352,87
Dépenses	1 435 017,99
<b>Déficit 440 665,12 euros</b>	

Reste à réaliser	
Recettes	543 808,00
Dépenses	401 322,00
<b>Excédent 142 486,00 euros</b>	

*est approuvé par 22 voix, trois abstentions.*

Retour de Madame LESPERT CHABRIER.

## Compte de gestion 2016

➤ Le compte de gestion 2016 établi par le percepteur et identique dans ses résultats au compte administratif 2016 est approuvé par 23 voix, 3 abstentions.

### Affectation du résultat

Compte tenu du besoin de couverture en investissement, soit 298 179,12 € et de l'excédent global de fonctionnement d'un montant de 747 769,99 €, la commission des finances propose de couvrir ce besoin et de conserver le surplus, soit 449 590,87 € en fonctionnement, en report à nouveau créditeur.

➤ Accord du conseil par 23 voix, 3 abstentions.

### Vote des taux communaux

La proposition est de reconduire les taux d'imposition à l'identique, soit des produits attendus d'un montant de :

	Base notifiée	Taux	Produit
Taxe d'habitation	7 767 000	12,33	957 671
Taxe foncière	4 830 000	22,20	1 072 260
Taxe foncière (non bâti)	58 800	83,77	49 257
Total			2 079 188

➤ Le conseil par 26 voix fixe donc les taux 2017 comme suit :

Taxe habitation	12,33 %
Foncier bâti	22,20 %
Foncier non bâti	83,77 %

### Budget prévisionnel 2017

Monsieur AUDONNEAU présente ce budget.

#### Section de fonctionnement :

##### Dépenses

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2016	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	1 136 670,00	1 133 960,00
012	Charges de personnel	1 907 300,00	1 945 000,00
014	Atténuations de produits	63 627,00	70 000,00
65	Autres charges de gestion courante	231 322,00	229 860,00
Total des dépenses de gestion courante		3 338 919,00	3 378 820,00
66	Charges financières	111 560,00	107 897,00
67	Charges exceptionnelles	16 900,00	500,00
022	Dépenses imprévues	0,00	-
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 467 379,00</b>	<b>3 487 217,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	472 035,00	420 906,00
042	Opérations d'ordre entre sections	168 706,00	166 247,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>640 741,00</b>	<b>587 153,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 108 120,00</b>	<b>4 074 370,00</b>
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ			-
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>			<b>4 074 370,00</b>

## Recettes

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2016	Propositions du Maire
70	Produits des services	336 730,00	358 904,00
73	Impôts et taxes	2 534 352,00	2 561 261,00
74	Dotations et participations	601 493,00	597 684,00
75	Autres produits de gestion courante	29 620,00	28 300,00
013	Atténuation de charges	32 000,32	25 000,13
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 534 195,32</b>	<b>3 571 149,13</b>
76	Produits financiers	0,00	-
77	Produits exceptionnels	65 900,00	5 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 600 095,32</b>	<b>3 576 149,13</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	55 150,00	48 630,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>55 150,00</b>	<b>48 630,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 655 245,32</b>	<b>3 624 779,13</b>
<b>R 002 RÉSULTAT REPORTÉ</b>			<b>449 590,87</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>			<b>4 074 370,00</b>

## Section d'investissement :

### Dépenses

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2016	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles	Total (RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00	27 133,00	72 512,00	99 645,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	883 354,00	162 948,00	620 160,00	783 108,00
23	Immobilisations en cours	427 190,00	211 241,00	659 590,00	870 831,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 350 544,00</b>	<b>401 322,00</b>	<b>1 352 262,00</b>	<b>1 753 584,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 195,00	-	-	-
16	Remboursements d'emprunts	411 770,20	-	312 899,88	312 899,88
020	Dépenses imprévues	0,00	-	-	-
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 764 509,20</b>	<b>401 322,00</b>	<b>1 665 161,88</b>	<b>2 066 483,88</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	55 150,00	-	48 630,00	48 630,00
041	Opérations patrimoniales	16 146,00	-	-	-
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>71 296,00</b>	<b>-</b>	<b>48 630,00</b>	<b>48 630,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 835 805,20</b>	<b>401 322,00</b>	<b>1 713 791,88</b>	<b>2 115 113,88</b>
<b>D 001 RÉSULTAT REPORTÉ</b>				<b>440 665,12</b>	
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>				<b>2 555 779,00</b>	

## Recettes

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2016	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles	Total (RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	516 415,00	236 301,00	455 718,00	692 019,00
16	Emprunts	300 000,00	300 000,00	450 000,00	750 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>816 415,00</b>	<b>536 301,00</b>	<b>905 718,00</b>	<b>1 442 019,00</b>
10	Dotations, fonds divers, réserve (hors 1068)	240 300,20	-	220 920,88	220 920,88
1068	Dotations, fonds divers, réserve	318 199,80	-	298 179,12	298 179,12
024	Produits de cessions	7 507,00	7 507,00	-	7 507,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 382 422,00</b>	<b>543 808,00</b>	<b>1 424 818,00</b>	<b>1 968 626,00</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>472 035,00</i>	<i>-</i>	<i>420 906,00</i>	<i>420 906,00</i>
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>168 706,00</i>	<i>-</i>	<i>166 247,00</i>	<i>166 247,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>16 146,00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>656 887,00</b>	<b>-</b>	<b>587 153,00</b>	<b>587 153,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 039 309,00</b>	<b>543 808,00</b>	<b>2 011 971,00</b>	<b>2 555 779,00</b>
<b>R 001 RÉSULTAT REPORTÉ</b>					<b>-</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>					<b>2 555 779,00</b>

## Commentaires, remarques

Monsieur CARLOTTI déclare que prévoir un montant de crédits quasiment identique à 2016 sur le chapitre 011 alors qu'il y a un excédent de plus de 200 K € sur le réalisé 2016 ne va pas dans le sens de dégager des marges de manœuvre.

Monsieur AUDONNEAU répond que la remarque n'est pas nouvelle et qu'il s'agit d'un budget prévisionnel ce qui signifie qu'il y aura toujours une marge entre les prévisions et le réalisé. A noter que le fait de ne pas tout dépenser en gérant au mieux, c'est se donner de la marge. Les adjoints font attention à cela.

Monsieur CARLOTTI pense que pour contenir l'évolution de la masse salariale un levier possible est de retarder ou de refuser des déroulements de carrière.

Madame LESPERT CHABRIER répond qu'une des conséquences pourrait être le départ d'agents qui iraient chercher ailleurs ce que Forges ne peut leur offrir, ce qui risquerait de pénaliser les services.

Madame PAULIN demande le nombre d'Equivalents Temps Pleins sur Forges ?

Madame LESPERT CHABRIER répond que cela représente une cinquantaine de postes et que le nombre précis lui sera communiqué

Madame PAULIN demande des précisions sur l'article 60632 qui est crédité à hauteur de 72 035 € alors que le réalisé 2016 n'a été que de 42 K €. Pourquoi un tel excédent de crédits à cet article comme pour d'autres d'ailleurs alors que la marge de manœuvre pourrait être concentrée dans l'article dépenses imprévues ?

Monsieur AUDONNEAU répond que globalement cela ne changerait rien au niveau de l'équilibre du budget entre concentrer la marge de manœuvre à un endroit et la répartir sur les articles ou c'est nécessaire. Par contre il y aurait une différence dans le formalisme puisque toucher à l'article dépenses imprévues nécessiterait de mobiliser le conseil.

Madame PAULIN demande s'il sera possible à l'avenir d'avoir les documents de travail en plus des documents officiels, puisque ces derniers ne sont pas du tout présentés de la même façon ?

Monsieur AUDONNEAU répond qu'il a pris note de la demande.

Monsieur CARLOTTI remarque que l'autofinancement net chute fortement. Ne va-t-il pas passer en négatif à l'avenir ?

Monsieur AUDONNEAU confirme qu'il y a une véritable interrogation à ce sujet et qu'il avait fait ressortir ce point lors du débat sur les orientations budgétaires.

Pour Madame PAULIN, les réserves de la Commune s'amenuisent d'année en année alors que de gros projets se profilent.

Monsieur AUDONNEAU rappelle que la réalisation du nouveau restaurant scolaire est conditionnée par la vente préalable de Vitalis.

Madame PAULIN pense que le financement de ce restaurant est incertain, notamment la participation d'E.C.T.

De plus, tout nouveau bâtiment implique des coûts de fonctionnement supplémentaires. Dans ces conditions et vu les tensions budgétaires actuelles, la minorité ne peut que se prononcer contre ce projet de budget.

Madame PAULIN termine en rappelant son souhait de voir les différentes commissions faire plus d'efforts pour faire des économies.

Madame LESPERT CHABRIER demande s'il y a d'autres questions ou remarques ?

Madame LESPERT CHABRIER propose de passer au vote.

➤ *Le conseil par 23 voix pour, 3 voix contre approuve le budget prévisionnel 2017 présenté ci-dessus.*

### **Subventions aux associations**

compte		Budget 2016	Budget 2017 propositions	Budget 2017 vote
<b>6574</b>	<b>subventions aux organismes privés</b>	<b>63 420,00 €</b>	<b>60 970,00 €</b>	<b>60 970,00 €</b>
	A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	Académie de Musiques Modernes	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	AJSP (jeunes sapeurs pompiers de Limours)	- €	150,00 €	150,00 €
	Association Républicaine des Anciens Combattants	80,00 €	80,00 €	80,00 €
	Boule Amicale de Malassis	150,00 €	250,00 €	250,00 €
	Boule Forgeoise	850,00 €	700,00 €	700,00 €
	Carrefour des solidarités	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
	Coup de pouce	4 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Crèche parentale de Briis	11 200,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
	Croix-Rouge du canton de Limours	180,00 €	180,00 €	180,00 €
	Danaya	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	Entente du pays de Limours	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
	FOC section judo	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
	Incroyables Forgeois	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	Les archers du Hurepoix	600,00 €	600,00 €	600,00 €
	Maison de la Culture et des Loisirs de Forges	28 000,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
	Matoux Forges	- €	500,00 €	500,00 €
	Ouest Essonne Athlétisme	750,00 €	750,00 €	750,00 €
	RSRL (retraite sportive région de Limours)	- €	150,00 €	150,00 €
	Souvenir Français	80,00 €	80,00 €	80,00 €
	Tennis-club de Forges	650,00 €	650,00 €	650,00 €
	Union Nationale des combattants	80,00 €	80,00 €	80,00 €

### **Commentaires, remarques**

Madame PAULIN demande des explications sur la subvention à la crèche parentale de Briis qui a diminué ?  
Monsieur AUDONNEAU répond que la contribution de Forges est calculée au prorata du nombre de places occupées d'où les variations d'une année sur l'autre.

Monsieur VYNCKE quitte la salle.

➤ *Le conseil par 25 voix valide le tableau de ventilation ci-dessus.*

Retour de Monsieur VYNCKE

La proposition pour la D.E.T.R. 2017 concerne les travaux de mise en accessibilité pour la mairie et pour le stade.

Les devis pour ces deux opérations sont d'un montant de 34 415 € HT et de 28 075 € HT respectivement.

L'Etat peut financer à hauteur de 50 % de ces deux montants.

Il est proposé de solliciter la D.E.T.R. sur cette base.

➤ *Accord du conseil par 26 voix.*

## **CHARTE DE MOBILISATION ET DE COORDINATION DANS LE CADRE DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LES CONSTRUCTIONS ILLEGALES**

Madame LESPERT CHABRIER revient sur ce point de l'ordre du jour dans la mesure où il n'a pas été désigné de correspondant permanent pour le suivi de la mise en œuvre.

Madame LESPERT CHABRIER demande s'il y a des candidatures ?

Madame LANGLET ODIENNE se déclare candidate, c'est la seule candidature.

➤ Madame LANGLET ODIENNE est désignée correspondante permanente par 26 voix.

## **QUESTIONS DIVERSES**

↪ Madame PAULIN annonce qu'elle a trois questions :

- 1) Est-il possible d'avoir une réunion de discussion et de préparation sur le projet E.C.T. avant la réunion du 20 avril avec cette dernière ?

Madame LESPERT CHABRIER répond que la réunion programmée le 20 avril prochain avec E.C.T. est une réunion de présentation du projet, projet qui devra être étudié en vue de la prise d'avis du conseil municipal. Alors oui, il y aura une réunion mais après le 20 avril avant le passage en conseil.

- 2) Que s'est-il passé devant le centre d'accueil ?

Madame LESPERT CHABRIER répond que des containers à ordures ont été incendiés.

- 3) Quels sont les motifs de recours contre le permis Vitalis ?

Madame LESPERT CHABRIER répond que l'argument en urbanisme porte sur le non-respect de la zone Espace Boisé Classé (E.B.C.), mais les auteurs du recours n'ont pas pris en considération la réduction de la surface E.B.C. qui avait été opérée par une procédure de révision simplifiée. Le permis est conforme au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Les autres points ne relèvent pas de l'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00h20.

La maire,



Marie LESPERT CHABRIER